Syndicat des Enseignants-UNSA

SE-UNSA MARNE

Maison des Syndicats ,
15, bd de la Paix ,
BP 149 51055 REIMS cedex
03.26.88.25.53
51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51

1er mouvement Instituteurs/Professeurs des Ecoles

Qui y participe ?

Il faut distinguer deux grandes catégories d'enseignants :

- **ceux qui souhaitent participer volontairement au mouvement**
- **ceux qui doivent obligatoirement participer au mouvement**

1/ Les enseignants désirant changer de poste.
Titulaire de votre poste, vous ne risquez rien à participer au mouvement puisque si vous n'obtenez pas l'un des vœux que vous avez formulés, vous conservez votre poste actuel sauf si vous avez fait une demande de non maintien.

2/ Les enseignants devant obligatoirement participer au mouvement.

- Les enseignants nommés à titre provisoire sur leur poste
- Les enseignants victimes de carte scolaire
- Les cas particuliers
  - Les enseignants revenant d'un congé de longue maladie
  - Les enseignants dont la mise en disponibilité ou le détachement arrive à expiration
  - Les enseignants sortant d'un stage long (type stage CAPSAIS ou CAPA-SH …)

Déroulement et calendrier des opérations

La saisie des vœux par internet se fera sur I-PROF
du **5 mars au 19 mars 2007 inclus** **(attention aux vacances !)**
(Prévoir votre « compte utilisateur » et votre « numen »)

Il faut se connecter à l'adresse suivante **https://bv.ac-reims.fr**

La CAPD 1er mouvement aura lieu le mardi 15 mai 2007

(CAPD mesures de carte scolaire/attribution des « points de chute » le jeudi 12 avril 2007)

Contactez nous si vous désirez recevoir une brochure détaillée.
Envoyez nous le double de vos vœux pour un suivi de votre dossier.